

**UNIVERSITÉ DU QUÉBEC EN OUTAOUAIS**

**COMMISSION DES ÉTUDES**

**PROCÈS-VERBAL** de la trois cent cinquième réunion de la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais (UQO) tenue le jeudi 18 octobre 2012 à 9 h, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, salle Jean-R.-Messier, local E-2300.

**CONFIRMÉ LE 29 NOVEMBRE 2012**

**Procès-verbal de la trois cent cinquième réunion de la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais tenue le jeudi 18 octobre 2012 à 9 h, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, salle Jean-R.-Messier, local E-2300.**

---

<b><u>MEMBRES :</u></b>	<b><u>PRÉSENT</u></b>	<b><u>ABSENT</u></b>
BLAIS, Xavier Étudiant	X	
BOURET, Antonin Étudiant	X	
DAOUDI, Jaouad Professeur – Département des sciences administratives	X (vidéoconférence)	
DAUDELIN, Michaël Étudiant		X
DUBÉ, Denis Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche	X	
DURAND, Janie Étudiante		X
GOODMAN, Shawn Étudiant	X (arrivé à 9 h 25)	
HAMOU-LHADJ, Abdelkrim Chargé de cours		X
LEDUC BROWNE, Paul Directeur – Département des sciences sociales	X (arrivé à 9 h 10)	
MANSEAU, André Doyen de la recherche	X	
MICHAUD, Renée Chargée de cours – Département de relations industrielles	X	
SAINT-PIERRE, Chantal Responsable des programmes de 2 <sup>e</sup> cycle en sciences infirmières	X (vidéoconférence)	
SALAZAR-CLAVEL, Juan Professeur – Département des sciences administratives	X	
SINCLAIR, Francine Directrice – Département des sciences de l'éducation	X	
VAILLANCOURT, Jean Recteur		X

**MEMBRES :****PRÉSENT****ABSENT****OBSERVATEURS RÉGULIERS :**

CHARBONNEAU, Alain  
Doyen de la formation continue  
et des partenariats

X

DUPONT, Yves  
Vice-recteur à l'administration et aux ressources

X

**OBSERVATEUR (INVITÉ) :**

BISSAFI, Samuel  
Directeur de la planification et responsable des statistiques à  
l'Université de Bangui en République centrafricaine et stagiaire à  
l'UQO dans le cadre du programme des boursiers de la francophonie

X

**SECRÉTAIRE :**

MAURICE, Luc  
Secrétaire général

X

**ATTACHÉE D'ADMINISTRATION :**

AUGER, Mireille

X

En l'absence du recteur et président de la commission des études, monsieur Jean Vaillancourt, le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche, monsieur Denis Dubé, conformément à l'article 6.7 du règlement de régie interne, préside la séance. Il constate le quorum et déclare la séance ouverte à 9 h 03.

Il fait la présentation de monsieur Samuel Bissafi, directeur de la planification et responsable des statistiques à l'Université de Bangui en République centrafricaine qui assiste à la réunion dans le cadre d'un stage qu'il effectue à l'UQO en tant que bénéficiaire du programme des boursiers de la francophonie de l'ACDI. Il s'intéresse particulièrement au mode de fonctionnement des instances universitaires. Le vice-recteur sollicite le consentement des membres de la commission afin que monsieur Bissafi puisse assister à la présente réunion à titre d'observateur, ce à quoi tous répondent par l'affirmative.

## **1.- Adoption de l'ordre du jour**

Sur proposition de monsieur Juan Salazar-Clavel, appuyée par madame Renée Michaud, les membres conviennent à l'unanimité de retenir les points suivants pour discussion :

- 2.- Procès-verbaux des trois cent troisième (6 septembre 2012) et trois cent quatrième (28 septembre 2012) réunions
  - 2.1 Adoption
  - 2.2 Affaires en découlant
- 3.- Modification du cours PSE1293 Clientèles et interventions en psychopathologie de l'enfant
- 4.- Modification du programme de baccalauréat en enseignement secondaire (7950)
- 5.- Modification des cours PSY9353 Méthodes et activités de recherche en psychologie clinique, Partie 1 et PSY9006 Méthodes et activités de recherche en psychologie clinique, Partie II
- 6.- Projet de création d'un Diplôme d'études supérieures spécialisées (DESS) en criminologie clinique
- 7.- Modification du projet de programme de maîtrise en études langagières
- 8.- Modification du projet de programme de baccalauréat en génie électrique
- 9.- Avis au conseil d'administration à propos d'une modification des conditions d'admission de la base universitaire des programmes de premier cycle en éducation et d'un ajustement à l'article du Régime des études de premier cycle encadrant cet objet
- 10.- Nomination de deux (2) membres à la sous-commission des études
- 11.- Nomination d'un (1) membre à la sous-commission de la formation des maîtres
- 12.- Nomination de quatre (4) membres au comité de la recherche et de la création
- 13.- Nomination d'un (1) étudiant au comité de discipline
- 14.- Période d'information et questions
- 15.- Prochaine réunion

16.- Clôture de la séance

2.- **Procès-verbaux des trois cent troisième (6 septembre 2012) et trois cent quatrième (28 septembre 2012) réunions**

**Procès-verbal du 6 septembre 2012 :**

**2.1 Adoption**

Sur proposition de monsieur Juan Salazar-Clavel, appuyée par madame Renée Michaud, les membres conviennent à l'unanimité d'approuver le procès-verbal de la trois cent troisième réunion, et ce, en tenant compte de la modification suivante :

**Point 11 (p. CE-11) :** Remplacer « demain » par « le même jour », à la dernière ligne du 2<sup>e</sup> paragraphe.

**2.2 Affaires en découlant**

Le vice-recteur informe les membres de la commission des études qu'en ce qui a trait au procès-verbal de la trois cent troisième réunion, les suites régulières ont été données.

**Point 7 (p. CE-7) :** Il informe la commission que la réponse à l'avis de la Commission d'évaluation des projets de programmes (CEP) de la CREPUQ concernant le projet de programme de maîtrise interdisciplinaire en arts a été transmise au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS). Une réponse est attendue au cours des prochaines semaines.

**Point 8 (p. CE-7) :** Il indique que la direction de l'Association francophone pour le savoir (ACFAS) a été avisée que l'UQO n'était plus en mesure de soumettre sa candidature pour organiser le congrès en 2014. La direction de l'Association s'est montrée très compréhensive et a assuré que ce retrait ne disqualifierait en aucun cas l'UQO si elle souhaitait déposer sa candidature pour la tenue d'un congrès ultérieur.

**Point 9 (p. CE-8) :** Il confirme que le conseil d'administration a donné suite intégralement aux recommandations relatives à l'attribution du titre de professeur émérite. Il précise que ces honneurs seront décernés lors de la cérémonie de la Collation des grades qui se tiendra le 11 novembre 2012 à Gatineau.

**Point 10 (p. CE-9) :** Il fait savoir que le conseil d'administration s'est prononcé en faveur du projet de suspension des admissions au Diplôme d'études supérieures spécialisées en andragogie, suite à la recommandation de la commission des études.

**Procès-verbal du 28 septembre 2012 :**

**2.1 Adoption**

Sur proposition de madame Francine Sinclair, appuyée par madame Chantal Saint-Pierre, les membres conviennent à l'unanimité d'approuver le procès-verbal de la trois cent quatrième réunion, et ce, sans modification.

**2.2 Affaires en découlant**

Le vice-recteur informe les membres de la commission des études qu'en ce qui a trait au procès-verbal de la trois cent quatrième réunion, les suites régulières ont été données.

**Points 2 et 3 :** Il indique que le *Prix d'excellence en enseignement Christiane-Melançon* ainsi que la distinction *Mérite étudiant* seront remis lors des cérémonies de la Collation des grades qui se tiendront le 4 novembre 2012 à Saint-Jérôme et le 11 novembre 2012 à Gatineau.

### 3.- **Modification du cours PSE1293 Clientèles et interventions en psychopathologie de l'enfant**

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche soumet à l'approbation des membres de la commission des études la modification du cours PSE1293 Clientèles et interventions en psychopathologie de l'enfant.

Il s'agit d'une modification mineure du libellé des objectifs et du contenu. Le Département de psychoéducation et de psychologie souhaite retirer les références aux adolescents.

Suite à l'intervention de deux membres, le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche indique qu'il s'assurera d'obtenir l'extrait de résolution dûment proposé et appuyé de l'assemblée départementale du Département de psychoéducation et de psychologie relatif à l'adoption des corrections au descriptif du cours. Il veillera à s'assurer que l'ajustement proposé est conforme aux orientations souhaitées par le Module de la psychoéducation.

Après délibérations, sur proposition de monsieur André Manseau, appuyée par madame Francine Sinclair, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 305-CE-2239 concernant la modification du cours PSE1293 Clientèles et interventions en psychopathologie de l'enfant; laquelle est jointe en appendice.

### 4.- **Modification du programme de baccalauréat en enseignement secondaire (7950)**

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche soumet à l'approbation des membres de la commission des études la modification du programme de baccalauréat en enseignement secondaire (7950).

Étant donné les changements du programme de géographie du premier cycle du secondaire mettant davantage l'accent sur la géographie humaine par rapport à la géographie physique, le module d'éducation souhaite remplacer le cours obligatoire GEO1303 Géographie physique et environnement par le cours GEO1333 Territoires, environnement et développement durable.

Un membre est d'avis qu'il aurait été souhaitable que des explications sur les avantages d'un tel cours pour les étudiants soient présentées dans la résolution du Conseil de module de l'éducation jointe au dossier, et ce, sous la forme d'un attendu. Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche estime quant à lui que le premier attendu remplit cette fonction en ce qu'il précise que cette décision permet d'arrimer le programme de baccalauréat en enseignement secondaire au programme enseigné au premier cycle du secondaire.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Paul Leduc Browne, appuyée par monsieur Jaouad Daoudi, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 305-CE-2240 concernant la modification du programme de baccalauréat en enseignement secondaire (7950); laquelle est jointe en appendice.

### 5.- **Modification des cours PSY9353 Méthodes et activités de recherche en psychologie clinique, Partie I et PSY9006 Méthodes et activités de recherche en psychologie clinique, Partie II**

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche soumet à l'approbation des membres de la commission des études la modification des cours PSY9353 Méthodes et activités de recherche en psychologie clinique, Partie I et PSY9006 Méthodes et activités de recherche en psychologie clinique, Partie II.

Il s'agit d'une modification des titres, des descriptifs et de l'ordre des deux cours afin de mieux rendre compte des étapes du processus de la recherche doctorale en psychologie.

Suite aux commentaires d'un membre selon lesquels les objectifs du cours, tels qu'ils sont définis à la page 2 du triptyque de modification de cours, ressemblent davantage au descriptif du contenu du cours, il est convenu en séance que ceux-ci soient reformulés. Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche s'assurera que les correctifs soient apportés.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Paul Leduc Browne, appuyée par monsieur André Manseau, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 305-CE-2241 concernant la modification des cours PSY9353 Méthodes et activités de recherche en psychologie clinique, Partie I et PSY9006 Méthodes et activités de recherche en psychologie clinique, Partie II; laquelle est jointe en appendice.

#### 6.- **Projet de création d'un Diplôme d'études supérieures spécialisées (DESS) en criminologie clinique**

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche soumet à l'approbation des membres de la commission des études le projet de création d'un DESS en criminologie clinique.

Tenant compte du contingentement des programmes de 2<sup>e</sup> cycle en psychoéducation et de 3<sup>e</sup> cycle en psychologie et dans la perspective de diversifier l'offre de formation de deuxième cycle aux diplômés des programmes de 1<sup>er</sup> cycle en psychologie et en psychoéducation, des professeurs du Département de psychoéducation et de psychologie proposent la création d'un DESS en criminologie clinique.

Le projet s'articule autour d'une collaboration entre l'UQO et le Service correctionnel Canada visant à combler les besoins de main-d'œuvre spécialisée intervenant auprès des clientèles contrevenantes et de favoriser l'insertion des diplômés de l'UQO sur le marché du travail.

Suite à la présentation du vice-recteur, des commentaires sont formulés et il est convenu que les modifications suivantes soient apportées au projet :

- Ajouter, aux conditions d'admission, des exemples de programmes équivalents servant à l'admission;
- Reformuler les objectifs des cours du programme, notamment par l'utilisation de verbes;
- Préciser davantage les contenus des cours;
- Confirmer, auprès des Services correctionnels du Québec, que le programme répond à leurs besoins et en faire mention dans le document *Projet de programme*;
- Établir clairement les préalables de chacun des cours afin de mettre en évidence le plan de formation établi;
- Recenser et mentionner dans le document tout autre établissement universitaire ontarien offrant un programme similaire en français;
- Déplacer le tableau 10, *Ressources enseignantes identifiées*, en annexe afin d'éviter de donner la fausse impression que tous les professeurs identifiés ont démontré de l'intérêt pour l'enseignement de cours associés à ce programme;
- Remplacer, à l'avant-dernière ligne de la page 5, « répons » par « répond »;
- Remplacer, à l'avant-dernier paragraphe de la page 6, le terme « mûr ».

Un membre souligne qu'il s'agit d'un projet fort intéressant, mais juge que les dimensions « sociologiques » d'une telle formation auraient gagné à être davantage élaborées. De plus, il estime que des partenariats avec le Département des sciences sociales et le Département de travail social auraient été bénéfiques au projet et auraient permis de le bonifier. Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche souligne que ce programme aura pour objectifs, notamment, de former des professionnels œuvrant

principalement à la réadaptation et à la réinsertion sociale des délinquants, ce qui explique que l'aspect sociologique soit peu présent puisque ces intervenants n'auront pas à traiter directement d'enjeux politiques et sociaux. Il précise par ailleurs que seule l'UQO, à l'exception de l'Université de Montréal parmi les universités offrant un tel programme, axe son programme sur l'aspect clinique plutôt que sociologique. Toutefois, le vice-recteur souligne qu'il y a possiblement lieu de voir dans ce dossier, une avenue de développement ultérieur dans ce créneau où les collaborations avec d'autres secteurs disciplinaires pourraient soutenir un élargissement de la formation.

Un autre membre s'interroge sur les raisons qui expliquent que les admissions soient ouvertes selon un régime à temps complet seulement. Il considère qu'une clientèle possiblement importante aurait pu souhaiter intégrer ce programme à temps partiel afin de pouvoir demeurer sur le marché du travail tout en se perfectionnant. Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche indique que le régime d'admission retenu permettra notamment au programme d'évoluer avec fluidité et d'adapter l'offre de cours trimestriel au plan de formation établi. Il souligne par ailleurs qu'un nombre important de demandes d'admission est attendu pour ce programme et qu'on s'attend à devoir refuser des étudiants. Par ailleurs, au cours des prochaines années, selon la disponibilité de places de stage, on pourrait concevoir une offre de cette formation accessible aussi à des étudiants à temps partiel.

Au terme de ces échanges, les membres considèrent que le projet présente un réel potentiel et un intérêt certain. Le vice-recteur explique que ce projet doit être soumis au Conseil des études de l'Université du Québec. Il est convenu de reporter l'adoption du projet afin que les modifications et les précisions demandées puissent être apportées. Le projet de création du DESS en criminologie sera présenté à nouveau à la commission des études lors d'une prochaine réunion.

#### **7.- Modification du projet de programme de maîtrise en études langagières**

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche soumet à l'approbation des membres de la commission des études la modification du projet de programme de maîtrise en études langagières.

En réponse à l'avis de la Commission d'évaluation des projets de programmes (CEP) de la CREPUQ, du 27 juin 2012, sur la qualité du projet de programme de maîtrise en études langagières, l'Université a rédigé un texte expliquant la manière dont l'UQO entend y donner suite.

Les conditions émises, au nombre de six, modifient de façon non fondamentale le projet de programme.

Les modifications apportées tiennent compte à la fois des conditions et des suggestions émises. Parmi les modifications apportées, une première modification consiste à faire passer la scolarité de 6 à 9 crédits obligatoires et de 9 à 6 crédits optionnels et, pour ce faire, un cours obligatoire est ajouté et certains cours sont modifiés. Une seconde consiste à redistribuer les 30 crédits associés au travail dirigé professionnel de façon à rehausser les exigences du *rapport d'activité*.

Le vice-recteur explique qu'une analyse détaillée a été menée en lien avec la demande visant à créer un nouveau grade spécifique pour les étudiants qui compléteront le profil Travail dirigé professionnel. Il appert que plusieurs universités offrent déjà une formation de ce type et que le grade émis n'est pas distinct. De plus, l'orientation générale qui prévaut au sein du réseau de l'Université du Québec est d'éviter la multiplication des grades. En conséquence, il est recommandé de ne pas donner suite à cette demande de la CEP.

Après délibérations, sur proposition de madame Renée Michaud, appuyée par monsieur Jaouad Daoudi, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 305-CE-2242 concernant la modification du projet de programme de maîtrise en études langagières; laquelle est jointe en appendice.



## 8.- **Modification du projet de programme de baccalauréat en génie électrique**

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche soumet à l'approbation des membres de la commission des études la modification du projet de programme de baccalauréat en génie électrique.

En réponse à l'avis de la Commission d'évaluation des projets de programmes de la CREPUQ, du 7 juin 2012, portant sur la qualité du projet de programme de baccalauréat en génie électrique, l'Université a produit un rapport expliquant la manière dont l'UQO entend donner suite aux conditions émises.

Les modifications apportées modifient de façon non fondamentale le projet de programme et tiennent compte à la fois des conditions et des suggestions émises. Parmi les modifications apportées, trois nouveaux cours obligatoires sont créés et remplacent trois cours jugés moins essentiels. Une seconde consiste à une révision en profondeur d'un cours afin d'axer davantage sa portée sur les techniques d'optimisation et sur leurs applications aux systèmes énergétiques.

Suite à la remarque d'un membre, qui est d'avis que le descriptif du cours GENXX13 n'est pas suffisamment explicite, le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche indique qu'il donnera suite à cette remarque auprès du Module de l'ingénierie et du Département d'informatique et d'ingénierie.

Après délibérations, sur proposition de madame Chantal Saint-Pierre, appuyée par monsieur Paul Leduc Browne, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 305-CE-2243 concernant la modification du projet de programme de baccalauréat en génie électrique; laquelle est jointe en appendice.

## 9.- **Avis au conseil d'administration à propos d'une modification des conditions d'admission de la base universitaire des programmes de premier cycle en éducation et d'un ajustement à l'article du Régime des études de premier cycle encadrant cet objet**

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche sollicite l'avis des membres de la commission des études eu égard à la demande de modification de la condition d'admission sur la base d'études universitaires aux programmes de premier cycle en sciences de l'éducation, soit les baccalauréats en éducation préscolaire et enseignement primaire, en enseignement des arts, en enseignement en adaptation scolaire et en enseignement secondaire.

Le module de l'éducation souhaite augmenter la condition de la moyenne générale de 2,0/4,3 à 2,5/4,3. Cette décision contredit l'article 5.4.1.1 du Régime des études de premier cycle, mais fait écho aux questions soulevées par la Commission des études à propos de cette condition d'admission.

La sous-commission des études a émis un avis favorable à la demande du conseil de module de l'éducation. Par ailleurs, les membres de la sous-commission des études recommandent une reformulation de l'article 5.4.1.1 permettant à chaque programme de déterminer la moyenne générale minimale tant que cette dernière est égale ou supérieure à 2,0/4,3.

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche précise que la modification proposée aux conditions d'admission est motivée par un souci d'équité envers les étudiants provenant des cégeps où l'effet de l'application des contingents fait en sorte que les candidats les plus faibles n'ont pas accès au programme. L'augmentation de la condition de la moyenne cumulative à 2,5/4,3 favorisera une plus grande équité pour l'ensemble des candidats, quelle que soit leur provenance.

Après délibérations, sur proposition de madame Francine Sinclair, appuyée par monsieur Shawn Goodman, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 305-CE-2244 concernant un avis au conseil d'administration à propos d'une modification des conditions d'admission de la base universitaire des programmes de

premier cycle en éducation et d'un ajustement à l'article du Régime des études de premier cycle encadrant cet objet; laquelle est jointe en appendice.

#### **10.- Nomination de deux (2) membres à la sous-commission des études**

La sous-commission des études a pour mandat général de recevoir et d'étudier les dossiers traitant des programmes d'études de tous les cycles et de faire ses recommandations à la commission des études afin que la mise à jour et le développement de programmes se fassent de façon organique et harmonieuse eu égard à la mission de l'Université.

La sous-commission des études est composée du doyen des études qui la préside, de sept (7) professeurs (qui ne peuvent être membres de la commission des études) et de deux (2) personnes chargées de cours. Les mandats des membres, d'une durée de trois ans, sont renouvelables.

Le 26 septembre 2012, le secrétaire général a procédé à un appel de candidatures auprès des professeurs afin de désigner deux (2) professeurs à la sous-commission des études, et ce, suite à la fin du mandat, au 21 octobre 2012, des professeurs Paul Samuel Greenman et David Lefrançois.

La commission des études, conformément à ses pouvoirs de nomination des membres de la sous-commission des études (article 6.8 du Règlement de régie interne), sur recommandation du doyen des études agissant d'office, est donc invitée à nommer deux (2) membres (Paul Samuel Greenman et David Lefrançois) à la sous-commission des études pour un mandat de trois (3) ans.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Juan Salazar-Clavel, appuyée par monsieur Jaouad Daoudi, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 305-CE-2245 concernant la nomination de deux (2) membres à la sous-commission des études; laquelle est jointe en appendice.

#### **11.- Nomination d'un (1) membre à la sous-commission de la formation des maîtres**

Le secrétaire général indique qu'il a procédé à un appel de candidatures auprès de tous les professeurs le 26 septembre 2012 (annexe 1) pour la désignation d'un professeur à la sous-commission de la formation des maîtres dans le contexte où le mandat de la professeure Marie Fontaine prendra fin le 21 octobre 2012. Elle siège à titre de professeur issu des « départements disciplinaires impliqués de par leurs activités dans les programmes de formation à l'enseignement dont l'un occupant une fonction de direction ».

Aucune candidature n'ayant été reçue, le traitement de ce point est reporté.

Le secrétaire général avise la commission que le processus de désignation d'un membre va se poursuivre.

#### **12.- Nomination de quatre (4) membres au comité de la recherche et de la création**

Le comité de la recherche et de la création assiste la commission des études dans l'exercice de ses responsabilités à l'égard de la Politique de la recherche et de la création. Il exerce également le rôle de comité consultatif auprès de la commission sur toute question relative au développement et à la bonne marche de la recherche et de la création à l'Université. Dans le cadre de la gestion du Fonds institutionnel de développement de la recherche et de la création, le comité assiste le Décanat de la recherche dans l'étude des demandes de financement. Ce comité est par ailleurs responsable de la nomination d'un professeur au comité de promotion de la recherche et de la création.

C'est la Politique de la recherche et de la création qui comporte les dispositions relatives au mandat, à la composition et au mode de nomination des membres du comité de la recherche et de la création. Il est composé de six professeurs et du doyen de la

recherche qui le préside. Le mandat respectif des membres débute le 1er octobre et est d'une durée de deux ans. Les postes sont identifiés comme suit : un poste en sciences de la gestion, un poste en sciences de l'éducation, un poste en sciences naturelles et génie, un poste en sciences humaines, un poste en art et lettres et un poste complémentaire (tous les secteurs). La commission des études est l'instance statutaire responsable de la nomination des membres du comité, conformément à l'article 4.4 b) de la Politique de la recherche et de la création.

Le secrétaire général a procédé à un appel de candidatures le 26 septembre 2012 afin de renouveler le mandat ou de remplacer les professeurs suivants siégeant sur le comité de la recherche et de la création :

Guy Chiasson – en provenance du secteur des sciences humaines dont le mandat a pris fin le 30 septembre 2012;

Marie Marchand – en provenance du secteur des sciences de la gestion dont le mandat a pris fin le 30 septembre 2012;

Hélène Forget - en provenance de tous les secteurs – poste complémentaire qui a perdu qualité en raison d'un sabbatique ayant débuté le 1<sup>er</sup> juin 2012;

Iulia Mihalache – en provenance du secteur des arts et des lettres qui a perdu qualité en raison d'un sabbatique ayant débuté le 1<sup>er</sup> août 2012.

La commission des études est donc invitée à pourvoir à la nomination de quatre (4) professeurs en fonction des candidatures reçues, sur la recommandation du doyen de la recherche.

Après délibérations, sur proposition de monsieur André Manseau, appuyée par madame Francine Sinclair, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 305-CE-2246 concernant la nomination de quatre (4) membres (Guy Chiasson, Marie Marchand, Isabelle St-Pierre et Marie-Josée Goulet) au comité de la recherche et de la création; laquelle est jointe en appendice.

### **13.- Nomination d'un (1) étudiant au comité de discipline**

Le secrétaire général mentionne que le règlement concernant le plagiat et la fraude prévoit notamment la formation d'un comité de discipline, chargé de voir à l'application de celui-ci. Ce comité comporte deux (2) postes dédiés à des étudiants. Un de ces deux postes est devenu vacant suite à la perte de qualité de l'étudiante qui l'occupait, madame Sabrina Guilbert, puisqu'elle a complété son programme d'études à l'été 2012. L'autre poste était occupé par une étudiante dont le mandat a pris fin récemment et qui a signifié son intention de ne pas demeurer en poste jusqu'à la nomination d'un remplaçant.

Un appel de candidatures a été réalisé par l'AGE-UQO auprès de tous les étudiants, le 13 septembre 2012, pour combler les deux postes vacants. Un seul étudiant, monsieur Philippe Coderre, a confirmé son intérêt, tel qu'il appert de la lettre qu'il produisait à l'appui de sa candidature. Rappelons que l'Association étudiante est responsable de la désignation des étudiants au sein des instances officielles de l'Université, désignation entérinée par la suite, sous la forme de nomination, par les instances appropriées, soit, en l'espèce, la commission des études qui est invitée à l'entériner. Le processus de désignation d'un autre étudiant va se poursuivre.

Puisqu'une hausse des cas de plagiat est également observée chez des étudiants des cycles supérieurs, le secrétaire général mentionne qu'il serait intéressant que le second poste étudiant soit pourvu par un étudiant inscrit à la maîtrise ou au doctorat tout en précisant que le règlement ne comporte aucune obligation à cet effet.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Xavier Blais, appuyée par monsieur Antonin Bouret, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la

résolution 305-CE-2247 concernant la nomination d'un (1) étudiant au comité de discipline; laquelle est jointe en appendice.

#### **14.- Période d'information et questions**

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche annonce que conformément au *Règlement concernant la consultation pour les postes de vice-recteur à l'enseignement et à la recherche, doyen des études et doyen de la recherche*, la consultation auprès des directeurs de départements, des directeurs de modules et des responsables de programmes de cycles supérieurs est amorcée afin de pourvoir au poste de doyen des études. Il précise que la commission des études sera consultée à cet effet lors de la réunion spéciale prévue le 5 novembre prochain, à 9 h. Monsieur Marc Landry, actuellement directeur du Conservatoire de musique de Gatineau, est le candidat retenu par le comité de sélection.

Un membre souligne que les directeurs de département, qui sont consultés dans ce processus, devraient, selon les normes de l'Université, exprimer une position qui découle de l'avis collectif des professeurs de leur département. Or, les professeurs ne sont pas directement consultés et ne connaissent pas, de façon générale, le candidat dont la candidature est soumise. Dans ce contexte, on voudrait savoir si un mode élargi de consultation pourrait être envisagé afin que les professeurs soient plus généralement concernés par ce processus. Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche précise que le processus qui est utilisé respecte fidèlement le cadre officiel règlementaire de l'UQO. Tout en étant sensible à la question soulevée, il précise qu'il serait important de mener une réflexion plus large sur les enjeux en cause. En outre, il indique qu'il est déjà difficile de recruter pour ce poste. Dans un tel contexte, il faut bien évaluer à quel point l'ajout d'éléments dans le processus de nomination pourrait rendre encore moins attrayant ce poste aux yeux des professeurs potentiellement intéressés. Un membre siégeant au comité de sélection ajoute que permettre la délibération au sein des départements rendrait le processus encore plus lourd et plus long.

Afin de permettre au comité d'effectuer un choix judicieux et éclairé, un membre qui est intervenu précédemment, considère que le processus actuel de sélection devrait être modifié. Il est notamment d'avis que le choix d'un candidat ne devrait pas uniquement reposer sur les éléments présentés au curriculum vitae. Le candidat potentiel devrait être invité à venir se présenter à tous les professeurs afin de leur faire part de sa vision du développement de l'Université. Il est primordial, selon ce membre, que le doyen des études établisse dès ses premiers contacts un lien de confiance solide avec les professeurs.

Le vice-recteur assure que cette préoccupation habite le comité de sélection et que ce dernier s'est assuré de recommander un candidat qui privilégie une approche collégiale envers les professeurs. Il conclut en indiquant que les commentaires suscités incitent sans conteste à la réflexion, notamment concernant le mode de nomination, mais également sur les raisons qui expliquent l'absence de candidature interne pour le poste de doyen des études.

#### **15.- Prochaine réunion**

La prochaine réunion aura lieu le jeudi 29 novembre 2012 à 9 heures.

Le secrétaire général porte à l'attention des membres que la réunion régulière du 29 novembre prochain constituera la dernière réunion de la commission dans sa composition actuelle puisque le mandat d'un membre est échu et que celui d'un autre viendra à échéance sous peu.

Les membres ayant été avisés par courriel de la tenue d'une réunion spéciale le 5 novembre prochain, le secrétaire général s'enquiert de leur disponibilité pour celle-ci.

**16.- Clôture de la séance**

Sur proposition de monsieur Paul Leduc Browne, appuyée par monsieur Shawn Goodman, il est résolu à l'unanimité que la séance soit levée à 10 h 28.

*Original signé par :*

---

Le président, Jean Vaillancourt  
Le secrétaire, Luc Maurice